

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 18 JUIN 2013 A 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

Monsieur le Maire, J. DEWIDHEM, P. CHANET, F. NOVIANT, A. QUERCIA, J.F. GABRIEL, D. KRIER, P. MONGE, G. PLAID, M. SAUGET, L. BONTEMS, J. LHUILLIER, E. CHAUVELOT, E. BISTORY, M.B. WELSCH-THOMAS, N. BLANPAIN, C. LAROPPE, M. FIX, C. HAUSERMANN, D. CROUTZ.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

O. LEGAY a délégué son mandat à A. QUERCIA
P. NICOLLE a délégué son mandat à Monsieur le Maire
S. GABAY a délégué son mandat à P. CHANET
S. VATOT a délégué son mandat à F. NOVIANT
L. SIMEON a délégué son mandat à J. DEWIDHEM
F. THIEBAUT a délégué son mandat à N. BLANPAIN

Etaient absents, excusés :

M. VOIRIOT

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2013**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**POINT 1
MODIFICATIONS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 25 mars 2008, a procédé à la création de 7 commissions à caractère permanent. La délibération n° 2 en date du 11 septembre 2012 a fixé le nombre de conseillers municipaux de ces commissions et en a désigné les membres.

Suite à la démission pour des raisons personnelles de Monsieur Henri ADAM, conseiller municipal, membre de la liste « Unir et Servir Saulxures » et des commissions « Politique des Sports et des Associations », « Politique de Santé et de l'Education », « Urbanisme et Travaux » et « Information, Communication et Emploi », il convient de mettre à jour le tableau des commissions.

Monsieur Christophe HAUSERMANN, suivant sur la liste « Unir et Servir Saulxures » (suite au désistement de Madame CARMIER Anne-Marie), a souhaité intégrer les commissions « Urbanisme et Travaux », « Age vermeil et Animation de la ville » et « Economie et Finances ».

Les commissions « Politique des Sports et des Associations » et « Politique de Santé et de l'Éducation » verront le nombre de leurs membres passer de 12 à 11 membres.

La commission « Urbanisme et Travaux » continuera à compter 10 membres.

La commission « Age vermeil et Animation de la Ville » verra le nombre de ses membres passer de 12 à 13.

La commission « Économie et Finances » verra le nombre de ses membres passer de 9 à 10.

La commission « Famille, Jeunesse et Petite Enfance » continuera à compter 11 membres.

La commission « Information, Communication et Emploi » verra le nombre de ses membres passer de 10 à 9.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations mais de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **D'adopter** la modification du nombre de conseillers dans les commissions suivantes :

- passage de 12 à 11 membres pour les commissions « Politique des Sports et des Associations » et « Politique de Santé et de l'Éducation »,
- passage de 12 à 13 membres pour la commission « Age vermeil et Animation de la Ville »,
- passage de 9 à 10 membres pour la commission « Économie et Finances »,
- passage de 10 à 9 membres pour la commission « Information, Communication et Emploi ».

➤ **De voter** sur la candidature de :

Monsieur Christophe HAUSERMANN, dans les commissions « Urbanisme et Travaux », « Age vermeil et Animation de la ville » et « Économie et Finances ».

➤ **De valider** la composition des membres de chaque commission municipale, à savoir :

➤ **Politique des Sports et des Associations :**

- M. Joël DEWIDHEM, M. Eric CHAUVELOT, Mme Annick QUERCIA, Mme Denise KRIER, M. Gérard PLAID, M. Laurent SIMEON, Mme Odile LEGAY, M. Sébastien VATOT, M. Jacques LHUILLIER, M. Pascal NICOLLE de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- M. Didier CROUTZ de la liste minoritaire « Unir et Servir Saulxures »,

➤ **Politique de Santé et de l'Éducation :**

- Mme Patricia CHANET, Mme Sandrine GABAY, Mme Annick QUERCIA, Mme Denise KRIER, Mme Lucienne BONTEMS, Mme Martine VOIRIOT, Mme Odile LEGAY, Mme Marie-Brigitte WELSCH-THOMAS, Mme Evelyne BISTORY de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- M. Michel FIX de la liste minoritaire « Saulxures Actions »,
- M. Didier CROUTZ de la liste minoritaire « Unir et Servir Saulxures »,

➤ **Urbanisme et Travaux :**

- M. Francis NOVIANT, M. Eric CHAUVELOT, M. Jacques LHUILLIER, M. Jean-François GABRIEL, M. Laurent SIMEON, M. Marc SAUGET, M. Pascal NICOLLE, Mme Evelyne BISTORY de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- M. François THIEBAUT, de la liste minoritaire « Saulxures Actions »,
- M. Christophe HAUSERMANN de la liste minoritaire « Unir et Servir Saulxures ».

➤ **Age vermeil et Animation de la ville :**

- Mme Annick QUERCIA, M. Gérard PLAID, Mme Lucienne BONTEMS, M. Jacques LHUILLIER, Mme Patricia CHANET, Mme Marie-Brigitte WELSCH-THOMAS, M. Philippe MONGE, Mme Evelyne BISTORY de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- M. François THIEBAUT, M. Michel FIX, Mme Christine LAROPPE, Mme Nelly BLANPAIN de la liste minoritaire « Saulxures Actions »,
- M. Christophe HAUSERMANN de la liste minoritaire « Unir et Servir Saulxures ».

➤ **Economie et Finances :**

- M. Jean-François GABRIEL, M. Francis NOVIANT, M. Joël DEWIDHEM, M. Marc SAUGET, Mme Martine VOIRIOT, Mme Sandrine GABAY, M. Jacques LHUILLIER de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- M. François THIEBAUT, Mme Nelly BLANPAIN de la liste minoritaire « Saulxures Actions »,
- M. Christophe HAUSERMANN de la liste minoritaire « Unir et Servir Saulxures ».

➤ **Famille, Jeunesse, Petite Enfance :**

- Mme Denise KRIER, M. Sébastien VATOT, Mme Annick QUERCIA, M. Eric CHAUVELOT, Mme Lucienne BONTEMS, Mme Odile LEGAY, Mme Patricia CHANET, Mme Sandrine GABAY, Mme Marie-Brigitte WELSCH-THOMAS de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- Mme Christine LAROPPE de la liste minoritaire « Saulxures Actions »,
- M. Didier CROUTZ de la liste minoritaire « Unir et Servir Saulxures »,

➤ **Information, Communication et Emploi :**

- M. Philippe MONGE, M. Jean-François GABRIEL, M. Joël DEWIDHEM, M. Marc SAUGET, Mme Patricia CHANET, M. Sébastien VATOT, Mme Martine VOIRIOT, M. Pascal NICOLLE de la liste majoritaire « Saulxures Avenir »,
- Mme Nelly BLANPAIN de la liste minoritaire « Saulxures Actions »,

POINT 2 CONVENTION FONCIERE AVEC L'E.P.F.L. SUR LE SITE MALORA

Monsieur le Maire rapporte que, depuis plusieurs années, la commune de Saulxures-lès-Nancy souhaite promouvoir un rapprochement entre les secteurs résidentiels des Grands Pâquis et le village centre. Un des axes d'aménagement pouvant contribuer à cet objectif est la construction d'équipements d'intérêt collectif dans une zone qui inclut les parcelles issues de la liquidation judiciaire de la société Malora et devenues la propriété de la S.C.I. Nancy Stanislas Mobilier. Pour ce faire, la commune a déjà acquis les parcelles AW 210 et AW 50. Néanmoins, afin de pouvoir élargir l'assiette foncière de cet important projet d'aménagement (création d'équipements publics d'intérêt collectif, de commerces et de logements) et d'assurer une cohérence spatiale à ce projet urbain, il est nécessaire d'acquérir également les parcelles AW 110, AW 115 à AW 117.

Considérant cet enjeu urbain stratégique pour la commune, et dans la mesure où la négociation amiable réalisée par la commune avec les propriétaires du site n'a à ce jour pas abouti, la commune de Saulxures-lès-Nancy a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Lorrain (E.P.F.L.) pour l'acquisition, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, du site de l'ancienne usine Malora, situé 2 route de Bosserville à Saulxures-lès-Nancy.

Afin de lancer la procédure d'acquisition foncière, il convient de signer avec l'E.P.F.L une convention foncière (copie ci-jointe).

Sur avis favorable de la Commission « Urbanisme et Travaux » en date du 4 juin 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ et 1 vote contre : M. HAUSERMANN), décide :

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec l'E.P.F.L. la convention foncière relative aux parcelles susmentionnées.

Intervention de Monsieur HAUSERMANN, qui considère que ce vote est important car il engage pour l'avenir et il sera très difficile de revenir en arrière. Monsieur HAUSERMANN est en accord avec le choix du site Malora pour devenir le centre de la commune. Il convient que la solution de la DUP est la seule possible du fait de l'impossibilité de trouver un accord amiable avec les propriétaires. Néanmoins, il se déclare contre la construction d'un groupe scolaire unique et pour l'augmentation dans le projet du pourcentage de logements sociaux à construire.

Monsieur HAUSERMANN pose plusieurs questions (relations avec les propriétaires, pollution du site, historique des interventions de l'EPFL, indemnisation des locataires...) auxquelles Monsieur le Maire répond.

Intervention de Monsieur CROUTZ : « Je m'abstiendrai car je ne suis pas d'accord avec une partie du projet d'aménagement de ces terrains. En effet, je suis contre la création du regroupement scolaire. Je pense que, dans un village comme le nôtre, il est préférable de garder des petites structures proches de la population et à l'échelle des enfants. Il me paraîtrait plus judicieux d'utiliser les crédits alloués pour équiper les groupes scolaires des structures manquantes (cantine, salle de sport etc...). De plus, qui dit regroupement dit mutualisation et, vue la rigueur imposée actuellement à la population, cela signifierait certainement des suppressions de postes d'enseignant et de personnel ».

POINT 3

ACHAT DE TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame CHANET indique que le TNI (Tableau Numérique Interactif) est une innovation technique, et constitue également une petite révolution pédagogique dans les salles de classe.

Le Tableau Numérique Interactif est un écran blanc tactile associé à un ordinateur et un vidéoprojecteur. L'utilisateur intervient sur l'écran avec un stylet électronique ou par simple toucher, selon les modèles. L'écran transmet les diverses informations à l'ordinateur et le vidéoprojecteur se charge d'afficher l'écran de l'ordinateur sur le tableau blanc. Il est donc possible d'effectuer sur l'écran projeté au mur tout ce qu'on peut réaliser avec une souris.

Historiquement, cet outil multi média avait plutôt une vocation professionnelle mais, très vite, le T.N.I est apparu comme un véritable outil pédagogique susceptible d'être utilisé à la fois par le personnel enseignant et par les élèves. Testé en élémentaire jusqu'en classe de terminale, le T.N.I remporte déjà un vif succès. En France, ce n'est qu'en 2007 que le premier Tableau Numérique Interactif a été installé.

Néanmoins, l'implantation des T.N.I dans le milieu scolaire a progressé en 2010 avec 50 000 unités de prévues, venant s'ajouter aux 27 000 T.N.I (8 400 T.N.I dans le primaire et 18 600 T.N.I dans le secondaire) déjà en service.

Il comporte d'autres atouts pédagogiques : gain de temps dans la préparation des cours, économie sur les impressions et, surtout, moyen de capter l'attention de toute la classe. Il suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants.

Les élèves issus de la génération multi média s'adaptent très vite à l'utilisation de ce nouvel équipement, ils sont plus à l'aise avec cet outil et redoutent ainsi moins l'échec devant le

tableau. Par ailleurs, la plupart des enseignants qui l'utilisent ressentent eux-mêmes un regain de motivation, une envie de s'investir encore davantage dans leur travail.

Face à ce constat et compte tenu des bienfaits de cet outil qui apparaît comme un levier à la performance, la municipalité souhaite équiper les classes de CM2 des écoles élémentaires non pourvus à ce jour de la commune en Tableaux Numériques Interactifs (T.N.I). Ainsi, un tableau sera installé à l'école élémentaire Maurice Barrès et un tableau sera installé à l'école primaire des Grands Pâquis.

En conséquence, une salle de classe de cours moyen de chaque groupe élémentaire sera dotée de cet outil qui viendra en complémentarité du tableau à craie (toujours existant mais à moindre mesure dans la salle de classe).

Les travaux d'installation doivent débuter en juillet / août 2013.

Ces aménagements et acquisitions peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de différents partenaires institutionnels.

Le coût de cette opération est le suivant:

- Câblage de l'ensemble des écoles: 4.600 € HT
- 2 Tableaux Numériques Interactifs (+ formation à l'utilisation) : 6.605 € HT

Coût total : 11.205 € HT

Dans les conditions énoncées ci-dessus, et compte tenu de l'intérêt indéniable de ces équipements,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **De bien vouloir autoriser** l'exécution des installations des Tableaux Numériques Interactifs (T.N.I) dans les écoles de la commune de Saulxures-lès-Nancy, non pourvues à ce jour
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention auprès des différents partenaires institutionnels.

POINT 4

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.) : APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Monsieur DEWIDHEM rappelle que les derniers travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirment que le changement climatique est sans équivoque. Il est maintenant évident au vu de l'accroissement des températures moyennes mondiales que pour 2100 une hausse de + 2°C à + 6°C est attendue.

Cette prise de conscience engendre aujourd'hui la mise en œuvre de nombreuses actions par divers acteurs : Etats, organisations internationales, Union Européenne, autorités locales, sociétés civiles, associations...

Mais force est de constater qu'en raison de leur dynamique d'évolution, de leur proximité aux citoyens et de leur impact direct ou indirect sur l'environnement, la question du changement climatique, et plus largement du développement durable de nos sociétés, a toute légitimité à être appréhendée au niveau du territoire des villes et des agglomérations.

Afin de lutter contre le changement climatique, l'outil à disposition des collectivités est le Plan Climat Energie Territorial (PCET), véritable projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- **l'atténuation**, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES),

- **l'adaptation**, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

L'approche du Grand Nancy

Le Grand Nancy a affiché cette prise de conscience et l'a déclinée au sein de ses politiques en faisant du développement durable l'une des lignes de force de son projet d'agglomération.

Le Plan Climat de la Communauté urbaine du Grand Nancy vise les objectifs européens et nationaux :

- **les « 3 X 20 pour 2020 »** : réduire de 20 % les émissions de GES ; réduire de 20 % la consommation d'énergie ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie,

- **le facteur 4 pour 2050** : diviser par 4 ces émissions de GES soit les réduire de 75%.

Si l'horizon paraît lointain, l'atteinte de cet objectif, à terme, implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif.

D'ailleurs, le Grand Nancy a souhaité ajouter la dimension de préservation de la qualité de l'air, à laquelle la santé des populations et la qualité de vie sont intimement liées. La Communauté urbaine va donc plus loin que ce que le législateur prévoit en mettant en place un **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET).

C'est pourquoi la Communauté urbaine a réalisé un bilan Energie Climat sur son territoire (année de référence 2008) qui montre des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 2 150 kilotonnes équivalent CO2 (ktéqCO2) à cela s'ajoute la réalisation de son bilan carbone patrimoine et service (année de référence 2010) qui représente 4.55 % des émissions du territoire avec 97,9 ktéqCO2.

Aussi le Grand Nancy entend-il continuer à jouer pleinement son rôle de fédérateur (information et sensibilisation des partenaires, conseils, suivi des actions...).

Dispositif d'adhésion et mise en œuvre

Le Plan Climat Air Energie du Grand Nancy ayant été adopté le 14 décembre dernier, il est désormais possible de s'associer à cette dynamique territoriale en adhérant à la Charte d'engagement.

Cette Charte a été élaborée avec le Conseil de développement durable pour une représentation de la société civile et aussi avec le Club Climat Energie car les communes ont un rôle très important à jouer sur leur territoire. Le travail collaboratif de qualité mis en place depuis quelques années doit encore s'accroître et continuer de manière à faire avancer le territoire vers les 3 fois 20 pour 2020.

Désireux de participer à cette démarche, et après avoir consulté les services, nous sommes en mesure de nous engager **sur 3 axes** répartis comme suit :

- « **Je m'engage** » : j'adhère à la démarche avec au minimum les **6 engagements de base** :

- Connaître mes consommations d'énergie, mes émissions de gaz à effet de serre et mes impacts sur la qualité de l'air par l'intermédiaire de diagnostics ;
- M'informer sur les enjeux du changement climatique, de la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air ;
- Mettre en place un programme de sensibilisation aux enjeux du changement climatique, de la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air au sein de ma structure ;
- Dresser un bilan annuel des actions entreprises dans le cadre de la Charte d'engagement du PCAET. Ce bilan comporte un volet quantitatif renseigné à partir d'indicateurs (CO2 évité, kWh économisés, kWh d'énergies renouvelables produits...) et un volet qualitatif concernant l'avancement de mes projets ;
- Partager mes engagements en interne, en externe et avec les autres signataires dans un souci de mutualisation des bonnes pratiques ;
- Travailler de manière partenariale avec les structures présentes sur le territoire du Grand Nancy pour diffuser les messages.

- « **J'agis** » : je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation » avec **14 actions** dans les domaines suivant *bâtiment – mobilité – consommation et production responsables – aménagement de l'espace – sensibilisation, formation et communication,*

- Communiquer sur les bons usages du bâtiment auprès des utilisateurs ;
- Engager un audit énergétique de mon patrimoine bâti et de ses consommations énergétiques pour identifier les opérations de rénovation thermique les plus efficaces ;
- Instaurer un suivi de mes consommations énergétiques par bâtiment ;
- Mettre en place des appareils de régulation de mes consommations énergétiques
- Isoler ou renforcer l'isolation de mon patrimoine en pensant au confort d'été et d'hiver;
- Systématiser l'étude du recours aux énergies renouvelables intégrées au bâtiment ;
- Utiliser des systèmes d'éclairage intérieurs et extérieurs plus sobres en énergie ;
- Faire évoluer son parc de véhicules vers des modèles plus économes en énergie et rejetant moins de polluants atmosphériques ;
- Participer à des formations sur l'achat éco-responsable (sur la base du Livret Vert du Grand Nancy) ;
- Eviter l'usage d'engrais dans mon jardin ou mes espaces verts ;
- Prendre en compte les facteurs « climat – énergie » et l'approche environnementale de l'urbanisme dans les aménagements ;
- Favoriser le verdissement des espaces urbanisés non utilisés ;

- Relayer les principes de l'éco-responsabilité dans ma structure ;
- Diffuser cette Charte dans ma structure et relayer l'information disponible sur le territoire ;
- « **Je m'adapte** » : je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation » avec **2 actions** pour prévoir, anticiper les changements climatiques.
 - Récupérer les eaux pluviales ou les eaux brutes ;
 - Prévoir l'adaptabilité des bâtiments pour qu'ils puissent évoluer dans le temps.

Suivi et évaluation

Il sera effectué un bilan des actions mises en œuvre afin de mesurer l'avancement des engagements de la Ville chaque année avec les services et le Grand Nancy.

Des indicateurs plus précis pourront être définis au cas par cas afin de mesurer le résultat de ces actions.

Le Grand Nancy apportera dans ce cas une aide technique pour le chiffrage des tonnes équivalent CO2 (TéqCO2) évitées, des kilowattheures (kWh) économisés, des émissions de polluants atmosphériques épargnés et des économies financières générées.

Sur avis favorable de la Commission « Urbanisme et Travaux » en date du 4 juin 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (2 abstentions : M. CROUTZ et M. SAUGET), décide :

- **D'approuver** la signature par la ville de Saulxures-lès-Nancy de la Charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy,
- **D'approuver** le plan d'actions et les modalités de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Saulxures-lès-Nancy.

Intervention de Monsieur CROUTZ : « Depuis maintenant des dizaines d'années, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme, dénoncent la responsabilité de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, du gaz carbonique CO2, dans le réchauffement climatique. Ils alertent sur les conséquences catastrophiques que ce réchauffement pourrait avoir pour les populations.

Si cette initiative de la CUGN peut paraître louable, elle sera sans grande efficacité dans les faits car les plus gros pollueurs sont les industriels. Soutenus par les hommes politiques, ceux-ci refusent de prendre sur leurs profits conséquents pour financer des équipements qui permettraient de produire en polluant moins.

Enfin les collectivités locales et leurs populations sont stigmatisées alors que, si elles sont responsables de la pollution, c'est à un niveau bien inférieur à celui des industriels.

En conséquence, je m'abstiendrai ».

Monsieur CHAUVELOT avoue ne pas comprendre ce qui peut justifier une abstention ou un vote contre sur ce genre de délibération.

Monsieur SAUGET explique son abstention par la remise en cause d'un point de vue strictement scientifique des données émanant du GIEC.

Monsieur CROUTZ justifie son abstention en argumentant que ce genre de projet est de la "poudre au yeux". Qu'il s'agit d'une méthode souvent utilisée par les politiciens pour faire croire que quelque chose est fait alors qu'il n'en est rien. C'est même "contre productif" puisqu'en attendant, on laisse les industriels continuer à polluer. Au passage cela donne un "look écolo" à la mode et qui, lui, peut être électoralement efficace.

Une discussion s'engage avec l'intervention de plusieurs membres du conseil sur la problématique du réchauffement climatique et de l'écologie au sens large.

POINT 5 GRAND NANCY THERMAL PRISE DE COMPETENCE THERMALISME PAR LE GRAND NANCY

Monsieur le Maire donne lecture d'une synthèse de la présente délibération.

Par délibération n°8 du 31 mai 2013, la Communauté Urbaine du Grand Nancy a sollicité l'avis des conseils municipaux des communes de l'agglomération quant l'extension de ses compétences à la compétence « thermalisme » pour le site de Nancy Thermal et les activités et produits en découlant à compter du 1^{er} janvier 2014.

I - L'histoire du site

Le quartier avoisinant le site **Nancy Thermal** est contemporain de la forte croissance urbaine de la l'agglomération de Nancy à la fin du 19^{ème} siècle, période d'essor industriel marquée par l'accueil d'activités en provenance des provinces de l'est annexées par l'Allemagne suite à la guerre de 1870.

C'est dans un contexte où, sur un plan artistique, se développait le mouvement de l'Ecole de Nancy, que fut créé en 1905 le Parc Sainte Marie au terme d'un concours national, parc qui allait accueillir quelques années plus tard l'Exposition Internationale de l'est de la France en 1909.

Dans ce cadre, en 1908, Louis Lanternier, architecte renommé obtient l'autorisation d'exécuter des travaux de recherche d'eaux artésiennes sur le terrain Blandan où allait se tenir l'Exposition.

Le forage fut exécuté et l'eau put jaillir dès le 30 janvier 1909 à la profondeur de 660 mètres. Le sondage fut achevé en mai 1909 à la profondeur de 800 mètres, se révélant ainsi être le plus profond d'Europe à cette époque.

Quelques semaines plus tard, l'Exposition Internationale qui ouvrait ses portes était particulièrement fière de montrer aux très nombreux visiteurs un modeste pavillon de bois où se tenait un derrick permettant à une gerbe fumante de 3.5 mètres de s'élever vers le ciel. La grande foule des badauds se pressaient à cet endroit, réclamant un gobelet de cette eau de source que comptait bien exploiter Louis Lanternier rêvant à l'épanouissement d'une grande station thermale.

Une fois les portes de l'Exposition fermées, fut bâtie à l'emplacement de la source une jolie rotonde où l'on pouvait admirer la fontaine élégante laissant couler une eau parfaitement limpide et chaude (36°C).

A côté du pavillon de la source était prévue la construction de l'établissement thermal (dont une partie est actuellement en place) complétée par un Casino, un jardin à la Française et un grand hôtel. Les plans avaient été élaborés par Louis Lanternier lui-même.

En 1913 furent inaugurées les premières constructions de ce complexe thermal suffisamment attrayant pour attirer une importante clientèle de curistes.

Nancy pouvait alors se vanter de posséder la plus grande piscine d'eau minérale du monde.

Hélas, les rêves de thermalisme s'effondrèrent avec la déclaration de la première guerre mondiale. Louis Lanternier ne revint jamais de la Grande tourmente.

Il reste aujourd'hui en témoignage de son œuvre les bâtiments solidement implantés sur le

site de **Nancy Thermal** qu'il conviendra d'appeler dorénavant **Grand Nancy Thermal**.

II - Un site exceptionnel

Implanté au cœur de l'agglomération et d'un quartier où les fonctions résidentielles se mêlent à des activités administratives, culturelles, sportives, universitaires et de recherche, le site Grand Nancy-Thermal forme, à côté du parc Sainte-Marie, un ensemble de 3,8 hectares dont l'aménagement date du début du XXème siècle.

Il regroupe des piscines historiques centenaires (piscine ronde, piscine olympique couverte) et la piscine de plein air Louison Bobet plus récente.

Le site, dont l'originalité réside dans l'exploitation d'une source d'eau chaude minéralisée, présente de forts atouts tant historiques, géologiques et géographiques, qu'architecturaux, dans un quartier résidentiel attractif et animé, avec le parc Sainte-Marie, le Musée de l'Ecole de Nancy et ARTEM.

III - Un projet en phase de concrétisation

Compte tenu de ces atouts, d'un fort potentiel d'attractivité au bénéfice de l'aire urbaine ainsi que de la nécessité de le réhabiliter, le site de Grand Nancy Thermal fait l'objet depuis 2007 d'une réflexion en vue de son réaménagement et de sa valorisation pour créer un ensemble cohérent et attractif à l'échelle de l'agglomération et au-delà.

Ainsi, le projet de réaménagement de Grand Nancy Thermal consiste à réhabiliter et valoriser le site, en allant au-delà d'une simple rénovation à l'identique des installations existantes et dans l'objectif de développer un centre dédié aux activités aquatiques, de bien être, thermalo-sportives et thermales grâce à l'obtention – comme cela fut le cas au début du XXème siècle - d'un agrément thermal pour l'eau du site.

Dans cette perspective, le Conseil de communauté a déjà validé à l'unanimité plusieurs phases nécessaires à la mise en œuvre du projet lors de ses séances des 26/09/2008, 19/12/2008, 28/01/2011, 15/04/2011 et 29/03/2013.

1) Les marques « Nancy Thermal » et « Grand Nancy Thermal »

Indissociable de ce site remarquable, l'appellation « Nancy Thermal » a perduré, malgré l'absence de toute activité véritablement thermale depuis la fin des années 1930, affirmant de manière constante la volonté commune de voir ce site renouer avec ses origines.

Aussi, dans le cadre du projet de réhabilitation et de valorisation du site de Nancy-Thermal, la Communauté urbaine du Grand Nancy a déposé la marque "Nancy-Thermal" à l'Institut National de la Propriété Industrielle afin d'en assurer une protection juridique.

La marque « Grand Nancy Thermal » est en cours de dépôt.

2) Un forage

Dans ce cadre, en 2010, un nouveau forage profond – le quatrième depuis 1909 - a été réalisé, en substitution du forage précédent devenu vétuste. De ce fait, la ressource en eau thermale, utilisée sur le site depuis un siècle est à nouveau disponible et alimente les bassins de natation. Il est à noter que l'économie d'eau potable et de chaleur générée par cette exploitation s'inscrivent durablement dans notre politique de ville européenne durable.

3) Une étude clinique

Dans le même temps, des aménagements de locaux attenants à la piscine ronde, destinés à l'accueil d'une étude clinique nécessaire à l'obtention du label thermal, ainsi qu'une opération de rafraîchissement de l'environnement de la piscine, ont été réalisés en 2011.

Dans le cadre d'un partenariat avec les équipes du CHU, l'étude clinique relative à l'arthrose du genou s'est déroulée d'avril à décembre 2012. Les visites d'évaluation des patients dans le cadre de leur suivi après cures sont en cours jusque fin mai 2013.

A compter de juin 2013, une fois le suivi de l'ensemble des patients achevé, les équipes du CHU établiront la base de données relative à l'étude clinique. Cette base sera ensuite testée et vérifiée avant que les données puissent être exploitées par analyse statistique.

Compte tenu des délais nécessaires à cette compilation des données recueillies, le rapport de l'étude clinique sera transmis à l'Académie de Médecine (via le Préfet puis le Ministre chargé de la santé) à la fin de l'année 2013. En conséquence, l'avis de l'Académie de Médecine sera vraisemblablement rendu au printemps 2014.

4) Une étude de définition

Parallèlement aux opérations évoquées ci-avant, une étude de définition visant à définir les activités et équipements à développer sur le site, compte tenu de ses caractéristiques et de son environnement, est en cours depuis avril 2010, et donnera lieu à l'élaboration du programme de l'opération.

C'est sur la base de ce programme, qui fera l'objet d'un vote en Conseil communautaire, que pourra être lancée une consultation pour traduire architecturalement puis réaliser l'aménagement souhaité du site.

L'étude de définition qui est en cours, envisage pour l'instant deux pôles distincts, l'un, plutôt classique de natation et de loisirs, l'autre regroupant le thermalisme, les activités de bien-être et les activités thermalo-sportives.

L'étude de définition étudie également l'opportunité d'une acquisition de terrains militaires voisins du site de Nancy Thermal dans le cadre des problématiques d'hébergement et de stationnement ainsi que l'avenir du bâtiment de l'Ecole des Beaux-arts dont la transformation en un hébergement de grande qualité est étudiée.

5) Un Comité des Sages

Un Comité des Sages, constitué d'élus, de médecins, de professionnels du sport et du thermalisme, apporte également ses réflexions à la définition des aménagements et activités futurs du site.

L'engouement des acteurs de la santé à propos du projet Nancy Thermal est tel qu'une nouvelle étude clinique sur les bienfaits de la rééducation thermique dans le cadre d'une ligamentoplastie du genou va se dérouler prochainement. S'adressant à un public sportif, celle-ci permettra de renforcer la spécificité « thermalo-sportive » souhaitée pour le futur site et contribuera à faire du thermalisme lorrain un thermalisme diversifié, innovant et rajeuni.

IV - Le projet de réhabilitation et de valorisation du site GRAND Nancy Thermal

Comme évoqué ci avant, après la validation en Conseil Communautaire du programme des aménagements du site Nancy Thermal qui pourrait intervenir début 2014, une consultation pour la réalisation du futur centre de Nancy-Thermal sur la base de ce programme devra intervenir.

Cette consultation, d'une durée de 12 à 18 mois (y compris les phases de négociation et d'attribution) pourrait être lancée début 2014 dès l'obtention de l'avis de l'Académie de Médecine.

Ainsi, les travaux de réhabilitation et de valorisation du site pourraient commencer fin 2015, pour une durée prévisionnelle d'environ 2 ans.

Le pilotage de cette consultation sera, comme il est d'usage, supervisé le moment venu par un comité représentatif de la composition de notre assemblée.

V - Un projet aux multiples retombées

Porté par la Communauté urbaine du Grand Nancy, le projet Grand Nancy Thermal s'inscrit ainsi à la fois dans un savoir-faire communautaire reconnu en matière de sports et loisirs aquatiques et dans une longue tradition régionale en matière de thermalisme. Avec de grandes stations thermales telles Amnéville, Plombières, Contrexéville et Vittel, chaque année plus de 26 000 curistes bénéficient, en Lorraine, d'eaux thermo-minérales dont la renommée et les bienfaits ne sont plus à démontrer.

Ce projet à composantes multiples s'accompagne en outre de retombées positives dans de nombreux domaines :

1) En termes d'économie et d'emploi

Un projet tel que la réhabilitation et la valorisation du site Grand Nancy Thermal permet des retombées et externalités socio-économiques importantes dans une analyse économique globale. Elles comprennent l'impact en phase de travaux, et les retombées directes, indirectes et induites par l'équipement en termes de chiffre d'affaires généré et d'emplois créés. L'impact fiscal et les effets d'image et d'entraînement sont également favorablement impactés.

En première approche, l'étude de définition estime qu'environ 240 emplois sont induits par l'opération de réalisation du site en amont de son ouverture et sur la période de travaux, ce qui représente un gisement d'emplois important pour le Grand Nancy.

Le chiffre d'affaire annuel du futur centre est quant à lui estimé à 5,5 M€ en vitesse de croisière avec une création de 70 emplois directs.

Une fois le centre ouvert au public, les retombées induites correspondant aux consommations réalisées par les visiteurs à l'extérieur du site : restauration, hébergement, alimentation, souvenirs, visites, transports locaux, génèreraient entre 300 et 400 emplois indirects et induits.

On peut noter également un effet d'image très fort. En effet, Grand Nancy Thermal est un marqueur de l'identité grand nancéenne : les résidents s'approprient le site qui valorise à la fois leur patrimoine, la ville de Nancy et l'agglomération toute entière. Ils viendront à Grand Nancy Thermal car il s'agira d'un équipement moderne proposant une offre unique dans le Grand Nancy.

L'attractivité touristique du territoire du Grand Nancy sera renforcée par cette nouvelle activité qui permettra aux visiteurs de profiter pendant leur séjour du seul site thermal français situé au cœur d'une grande agglomération.

L'impact de centre Grand Nancy Thermal sur l'activité hôtelière de l'agglomération est estimé à une augmentation du nombre de nuitées de 5 % soit 35 000 nuitées supplémentaires représentant un chiffre d'affaires majoré d'environ 2,6 M€.

Il est estimé que les retombées économiques annuelles induites par le futur centre Nancy Thermal seront comprises entre 5,5 et 11 M€.

2) En termes d'activités ludiques et sportives

Outre Grand Nancy-Thermal, le pôle aquatique de la Communauté urbaine du Grand Nancy comprend la piscine olympique Alfred Nakache Nancy Gentilly, la piscine Pierre de Coubertin à Nancy, la piscine de Laxou, la piscine Michel Bertrand à Vandœuvre-lès-Nancy, la piscine du Lido à Tomblaine, la piscine de Laneuveville-devant-Nancy, 9 véritables lieux de vie accessibles à tous et qui accueillent chaque année près d'un million de nageurs.

Sportive, l'agglomération l'est aussi côté gradins. Forte d'infrastructures et de savoir-faire reconnus, le Grand Nancy accueille des manifestations sportives de haut niveau tels, en avril 2005, le Championnat de France de Natation, en mars 2008, le Championnat de France Open de Natation Handisport, en décembre 2009 puis en juin 2010, la World League de Waterpolo masculine puis féminine, en janvier 2010, 2011 et 2012, le Meeting International de Natation... L'occasion de retrouver des têtes d'affiche: Frédérick Bousquet, Hugues Duboscq...

Le centre Grand Nancy Thermal contribuerait et augmenterait cette image sportive de l'agglomération tout en apportant une offre complémentaire et nouvelle tournée vers le bien-être et en proposant aux sportifs une prise en charge en eau thermale unique en France.

3) En termes de tourisme

Comme déjà évoqué ci-avant, le centre Grand Nancy Thermal contribuera fortement à l'attractivité de notre agglomération en confortant la motivation des touristes pour y venir dans le cadre d'un court séjour notamment; il s'agira en effet d'un rare équipement français de bien-être thermal au centre d'une agglomération importante.

4) En termes d'attractivité et de rayonnement du territoire

Le développement d'un pôle de grande qualité tel qu'envisagé pour Grand Nancy Thermal augmentera l'attractivité de l'agglomération nancéienne vis-à-vis des entreprises et des familles susceptibles de venir s'y installer, des professionnels du thermalisme et du wellness, ainsi que vis-à-vis des clubs sportifs de la grande région en stage, des entreprises désireuses d'organiser des séminaires, des organisateurs de congrès, etc.

Le positionnement de l'agglomération grand nancéienne, au cœur du sillon lorrain, entre le pôle thermal d'Amnéville et des pôles thermaux vosgiens, renforce le thermalisme lorrain. Des partenariats ont déjà été noués avec les stations thermales de Vittel et Contrexéville participant du développement de l'interterritorialité et de la notion de métropole décentralisée.

La proximité des stations thermales allemandes et luxembourgeoises peut permettre à Grand Nancy Thermal de franchir nos frontières pour se faire connaître en Europe et être identifié comme un nouveau maillon fort du secteur.

5) En termes de santé

Le projet Nancy Thermal constitue une occasion de renouer avec le riche passé thermal du lieu et de conférer au site une renommée dépassant largement les frontières de l'agglomération nancéienne.

L'ambition de Grand Nancy Thermal est de s'appuyer sur la richesse de son tissu médico-hospitalo-universitaire et sur son exceptionnelle situation en cœur d'agglomération, pour proposer en Lorraine et au-delà, un thermalisme du XXIème siècle, un thermalisme urbain, diversifié et revisité dont l'originalité et la spécificité contribueront au rayonnement de notre agglomération.

Les partenariats noués dans l'agglomération avec le monde médical (médecins, kinésithérapeutes,...) hospitalier et libéral, les instances ordinales, le monde universitaire ont suscité un véritable engouement de bon augure pour l'avenir de Grand Nancy Thermal.

Bien que les résultats n'en soient pas encore connus, nous espérons vivement que l'étude clinique réalisée sur l'arthrose du genou et celle à venir sur les bienfaits de la rééducation thermale après ligamentoplastie du genou, pourront contribuer à l'image innovante et performante de l'agglomération dans le domaine de la santé.

VI - La compétence thermalisme

Le centre aquatique actuel de Nancy-Thermal est d'intérêt communautaire depuis des délibérations de 1996 et 2004.

Le futur centre de Grand Nancy Thermal qui ajoutera les composantes de bien être et de thermalisme à une pratique aquatique rénovée le sera d'autant plus.

En effet, du point de vue de ses activités de bien être, thermales et aquatiques, uniques et particulières, il attirera une clientèle qui proviendra de l'ensemble du territoire du Grand Nancy et même de bien au-delà.

Du point de vue de ses retombées notamment économiques, sociales, et de santé, ainsi qu'il est présenté au point précédent, c'est l'ensemble du territoire de notre communauté urbaine qui en bénéficiera.

Il convient donc que le Grand Nancy continue d'être maître d'ouvrage de cet ensemble.

Or, dès lors que l'avis de l'Académie de Médecine sera rendu, la poursuite de ce beau projet attendu par tous les Grands Nancéiens nécessitera que le Grand Nancy dispose de la compétence « thermalisme ».

En effet, le lancement d'une consultation pour la réalisation du futur centre Grand Nancy-Thermal parce qu'il intégrerait la renaissance d'un thermalisme médical accueillant des patients pour des soins conventionnés par la Sécurité Sociale, nécessiterait que le Grand Nancy dispose de la compétence « thermalisme ».

Pour cela, il est nécessaire qu'un transfert de compétence s'établisse dans le cadre de la reconnaissance de l'existence d'un intérêt communautaire, tel que défini à l'article L 5211-17 du CGCT.

Aussi, dans la continuité des transferts des compétences en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des piscines publiques en 1996 et d'entretien et de gestion de la piscine ronde en 2004, il importe aujourd'hui que le Grand Nancy dispose d'une compétence en matière de thermalisme pour le site de Nancy Thermal et les activités et produits en découlant.

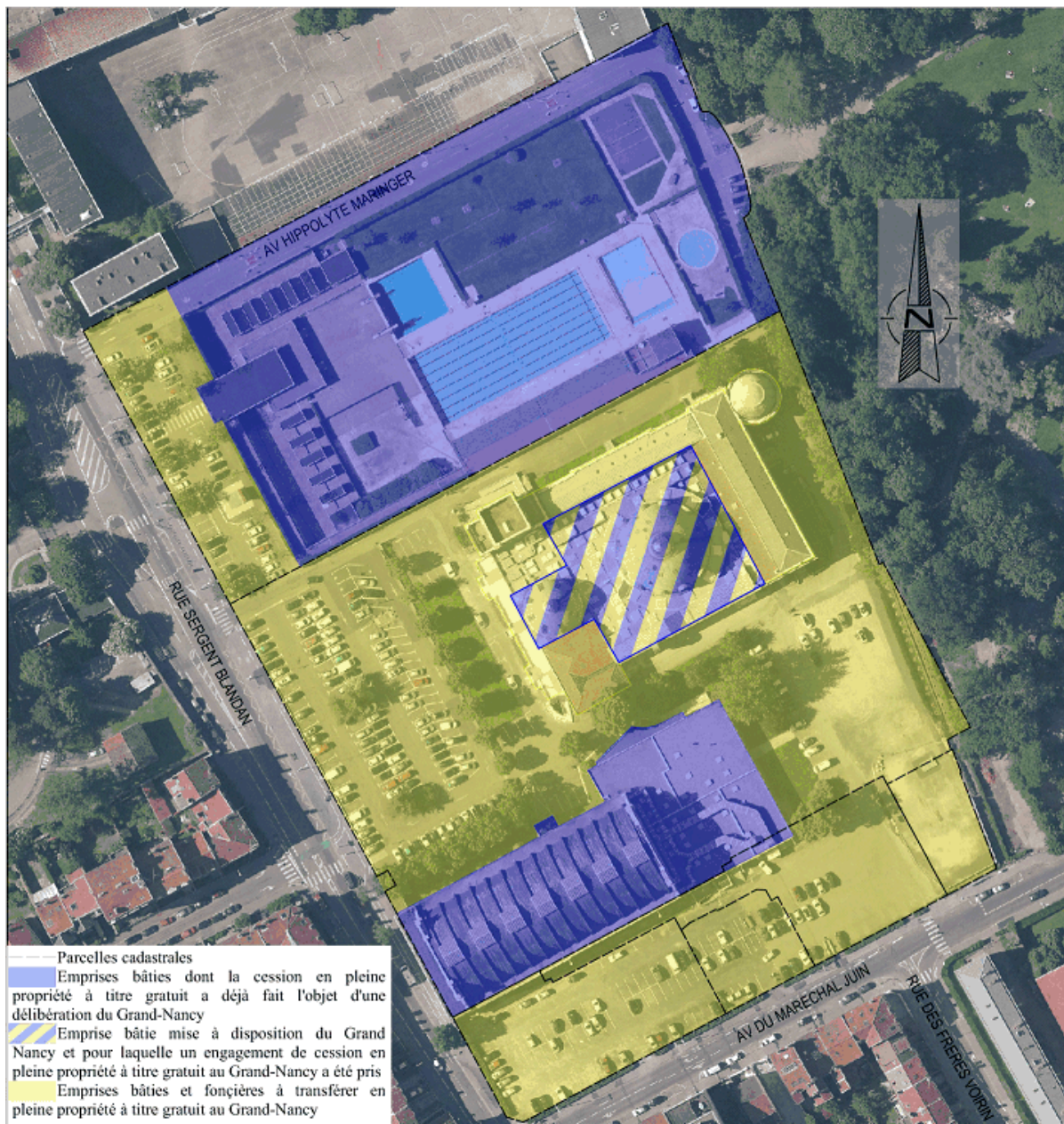
Dans la mesure où cette compétence en matière de thermalisme n'est pas exercée aujourd'hui sur le site Nancy Thermal, son transfert à la Communauté urbaine n'entraîne aucun transfert de personnels, de charges ou de moyens financiers.

Il convient alors seulement de procéder aux transferts en pleine propriété, à titre gratuit, de la Ville de Nancy vers le Grand Nancy, des emprises, bâtiments, ouvrages et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence qui ne l'ont pas déjà été au titre du pôle aquatique.

En effet, les transferts de propriété, à titre gratuit, de la piscine de plein air et de la piscine olympique couverte ont déjà été actés par arrêté préfectoral du 29/03/1996.

En outre, la mise à disposition au Grand Nancy de la piscine ronde a quant à elle été actée par délibération du Grand Nancy du 9 juillet 2004 (traduite dans l'arrêté préfectoral du 17/11/2004). Cette même délibération prévoyait par ailleurs son transfert à titre gratuit indiquant que « *si, ultérieurement, pour mener à bien une opération d'aménagement, il y avait lieu de réunir la totalité de la propriété foncière, la Ville de Nancy consentirait alors une cession à titre gratuit au lieu et place d'une simple mise à disposition* »

Il reste donc à transférer en pleine propriété à titre gratuit, les équipements et assises foncières figurant sur le plan ci-après, soit le bâtiment abritant la piscine ronde et les parkings.



Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, pour mettre en œuvre cette extension de compétences, après notification aux Maires des communes membres de la Communauté urbaine de la délibération communautaire n°8 du 31 mai 2013, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A l'issue de ce délai, le transfert de compétence pourra être décidé par un arrêté du préfet.

Sur avis favorable de la Commission « Urbanisme et Travaux » en date du 4 juin 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : M. CROUTZ), décide :

➤ **D'émettre** un avis favorable, dans les conditions fixées par l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'extension des compétences de la Communauté Urbaine du Grand Nancy à la compétence « thermalisme » pour le site de Nancy Thermal et les activités et produits en découlant à compter du 1^{er} janvier 2014.

Intervention de Monsieur CROUTZ : « Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, un établissement thermal à Nancy sera sans aucun doute utile pour soulager les patients victimes de certaines pathologies. Mais je trouve assez incongrue qu'un tel battage soit fait sur ce projet alors qu'au même moment 250 postes, utiles à une plus grande partie de la

population, vont être supprimés au CHU, s'ajoutant aux nombreuses suppressions antérieures. En conséquence, je m'abstiendrai ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la tenue d'une réunion publique relative à la fibre optique et au haut débit le vendredi 30 août à 18 h (salle des fêtes).

Fin de la séance à 21 h 20.

La Secrétaire
Mme CHANET

NOM et PRENOM	EMARGEMENT
CANDAT Michel	
DEWIDHEM Joël	
CHANET Patricia	
NOVIANTE Francis	
QUERCIA Annick	
GABRIEL Jean-François	
KRIER Denise	
MONGE Philippe	
PLAID Gérard	
SAUGET Marc	
BONTEMS Lucienne	
L'HUILLIER Jacques	
CHAUVELOT Eric	
BISTORY Evelyne	
WELSCH-THOMAS Marie-Brigitte	
BLANPAIN Nelly	
LAROPPE Christine	
FIX Michel	
HAUSERMANN Christophe	
CROUTZ Didier	